

À la séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **SIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT**, à 19h00, au sous-sol du centre communautaire et à laquelle assistaient le maire M. Henri Bourque, les conseillères et les conseillers suivants :

1- **Étaient présents** :

M. Claude Bourque
Mme Sonia Rivard
M. Luc Adam

M. Serge Marquis
M. Réjean Breton
Mme Francine Lehouiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Bourque, maire, madame Johanne Shink, Dir. Gén./Sec.trés. et madame Nancy Brousseau secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présentes.

2- **LECTURE + ACCEPTATION DE L'AVIS CONVOCATION**

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 1^{er} Septembre 2020
4. Affaires en découlant
5. Parole aux citoyens
6. Correspondances
7. Dépenses
8. Résolutions diverses
9. Rapport des comités
10. Avis de motion
11. Prochaine séance du conseil
12. Affaires nouvelles
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

R20-10-146

L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères).

3- **PROCÈS-VERBAUX**

1^{er} Septembre 2020

R20-10-147

Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du **premier septembre deux mille vingt**, soit accepté tel que lu et rédigé.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Un suivi des différents points est fait.

5- **PAROLE AUX CITOYENS**

Des citoyens sont présents mais veulent seulement assister à la séance du conseil.

6- **CORRESPONDANCES**

Le bordereau de correspondance est déposé au Livre des minutes et fait partie intégrante de la présente rubrique.

Le 06 octobre 2020

COMPTES À PAYER

Vitro Plus	Fournitures	124.75
Guay inc.	Service de grue - aqueduc	1 121.01
Club Motoneige A.-O.	Toile géotextile	459.90
MRC d'Abibiti-Ouest	Quotes-parts – CVMR – 4 ^e vers.	7 606.80
Municipalité de Palmarolle	Entraide – incendie	272.00
Municipalité de Poularies	Formation – Inspecteur municipal	111.21
Buro Concept	Fournitures de bureau	163.01
Éditions Juridiques FD	Mise à jour code municipal	395.33
Quincaillerie Palmarolle	Fournitures d'entretien et outillage	699.14
Soc. Canadienne des postes	Média poste	70.18
Canadian Tire – La Sarre	Fournitures de garage	354.75
Johanne Shink	Frais de poste	13.04
Lettrage M.L. Enr.	# civiques	114.97
Legault Métal-Serge Marquis	Ponceaux plastiques	3 560.85
Techni-Lab	Tests d'eau	526.59
Xérox Canada Inc.	Contrat de service	1 163.15
Cia Informatique	Service technique	181.09
Gélinas Équipements	Fournitures d'entretien	259.85
Visa Desjardins	Mise à jour - REPVL : 139.00\$	173.48
	Fournitures de protection : 34.48\$	
Aspirateurs Pompes La Sarre	Fournitures d'entretien	297.68
Alarme La-Sar	Soutien technique – aqueduc	109.23
Les Entreprises J.L.R.	Cueillette – Septembre 2020	2 525.45
Ville de Macamic	Services. Tech. – Mai: 4 532.45	9 064.90
	Juin 2020 : 4 532.45	
Sureté du Québec	2 ^e versement	14 376.00
Travaux Marcel Moreau	Chemin Gendron : 5 058.90	20 465.55
	Débroussaillage : 5 748.75	
	Rang 10 & 1 : 9 657.90	
André Carbonneau	Rang 10 & 1 – Concassé + camion	9 019.78
CAUAT	Répartition incendie	514.30
Jean-Guy Roy Ent. Inc.	Nivelage – Septembre 2020	6 968.63
Station du Coin Enr.	Essence	338.25
Serge Marquis	Frais de déplacements	120.00
Ministre des finances	DAS – Septembre 2020	4 582.47
Receveur Général Canada	DAS – Septembre 2020	1 867.56
Fiducie Desjardins	REER – Septembre 2020	549.18
	TOTAL	88 170.08\$

SALAIRES

Johanne Shink	5 562.65	Henri Bourque	549.61
Réjean Breton	181.48	Jean-Guy Hébert	1 064.15
Claude Bourque	181.48	Nancy Brousseau	2 468.70
Serge Marquis	181.48	Normand Bourque	3 475.91
Luc Adam	181.48	Chantal Gaumond	273.84
Sonia Rivard	181.48	Stéphane Ayotte	3 397.90
Francine Lehouiller	181.48		
	TOTAL	17 881.64\$	

COMPTES PAYÉS

#Chèque	Fournisseurs	Description	Montant
C2000202	Normand Bourque	Abri tempo-bâche 20x30	45.97
C2000203	Pneus GBM	2 pneus -tracteur pelouse	193.71
C2000204	Buro Concept	Fournitures de bureau	121.68
C2000205	Les Éditions Juridiques FD	MAJ – Code Municipal	337.46
C2000206	Roberge et Fils	Fenêtre - 207 ch. Riv. O	494.72
C2000207	Quincaillerie Palmarolle	Fournitures d'entretien	1 415.86
C2000208	Abinord Ltée	Fourniture d'entretien	229.95
C2000209	Jean-Guy Pigeon	Fourniture coupe bordure	22.08
C2000210	Soc. Can. Des Postes	Média poste	70.18
C2000211	Canadian Tire	Fournitures d'entretien	63.20
C2000212	René Bélanger	Coupe abords de route	1 350.00
C2000213	Techni-Lab	Tests d'eau	718.59

Le 06 octobre 2020

C2000214	Jean-Guy Roy Ent.	Nivelage Août 2020 4/7	6 969.21
C2000215	Serge Marquis	Frais de déplacement	52.00
C2000216	Ent. Élect. Roland Richard	Entretien-lumières de rue	347.22
C2000217	Asp. Pompes La Sarre	Produites d'entretien	36.51
C2000218	M. Roy Électrique	Bris d'aqueduc	670.20
C2000219	Patrick Bouchard	WI-FI Aqueduc	2 600.00
C2000220	Les Entreprises J.L.R.	Cueillette – Août 2020	2 525.45
C2000221	RCGT	Fin d'année 31/12/2019	4 663.38
C2000222	Équipements. Gélinas	Fournitures d'entretien	3.45
C2000223	Liqueurs La Sarre	18 Litres d'eau+consigne	1 320.00
C2000224	Groupe Lexis Média inc.	Publicité – Appel d'offre	441.50
C2000225	Pompe René Rochefort	Bris d'aqueduc	4 961.40
C2000226	Roger Godin	Soudure – tondeuse	40.00
C2000227	Norfil inc.	Produits – Aqueduc	139.06
C2000228	Fiducie Desjardins	REER – Août 2020	483.23
C2000229	Station du coin	Essence	117.95
C2000230	Association forestière A-T	Cotisation annuelle	50.00
		TOTAL	30 483.96

COMPTES PAYÉS – ACCÈS D

M2000180	Hydro-Québec	Éclairage de la patinoire	65.83
M2000181	Hydro-Québec	Éclairage public	351.41
M2000182	Hydro-Québec	Bureau municipal	348.46
M2000183	Hydro-Québec	Quai public-point d'eau	50.77
M2000184	Hydro-Québec	Centre communautaire	199.66
M2000185	Hydro-Québec	Café des rumeurs	474.32
M2000186	Hydro-Québec	Garage – pompiers	1 080.93
M2000187	Bell Mobilité Inc.	Cellulaire – pompiers	32.95
M2000188	Hydro-Québec	Aqueduc	858.19
M2000189	Hydro-Québec	CLSC, biblio, Âge d'or, etc.	133.48
M2000190	Hydro-Québec	Centre communautaire	364.69
M2000191	Télébec	Aqueduc	100.48
M2000192	Télébec	Corporation municipale	782.56
M2000193	Henri Bourque	Séance du conseil – Août	30.00
M2000194	Serge Marquis	Séance du conseil – Août	30.00
M2000195	Sonia Rivard	Séance du conseil – Août	30.00
M2000196	Réjean Breton	Séance du conseil – Août	30.00
M2000197	Francine Lehouiller	Séance du conseil – Août	30.00
M2000198	Luc Adam	Séance du conseil – Août	30.00
M2000199	Claude Bourque	Séance du conseil – Août	30.00
M2000200	Ministre des Finances	DAS – Août 2020	3 798.40
M2000201	Receveur Général	DAS – Août 2020	1 546.02
M2000202	Hydro-Québec	Éclairage public	351.41
M2000203	Hydro-Québec	Garage, pompiers	548.78
M2000204	Bell Mobilité	Cellulaire – pompiers	32.95
M2000205	Johanne Shink	Séances du conseil – Sept.	60.00
M2000206	Nancy Brousseau	Séances du conseil – Sept.	60.00
M2000207	Henri Bourque	Séances du conseil – Sept.	60.00
M2000208	Serge Marquis	Séances du conseil – Sept.	60.00
M2000209	Sonia Rivard	Séances du conseil – Sept.	60.00
M2000210	Réjean Breton	Séances du conseil – Sept.	60.00
M2000211	Francine Lehouiller	Séances du conseil – Sept.	60.00
M2000212	Luc Adam	Séances du conseil – Sept.	60.00
M2000213	Claude Bourque	Séances du conseil – Sept.	30.00
M2000214	Hydro-Québec	CLSC, Biblio, Âge-d'or	505.05
M2000215	Hydro-Québec	Centre communautaire	388.57
M2000216	Télébec	Corporation municipale	774.88
M2000217	Télébec	Aqueduc	
L2000006	Visa Desjardins	MAJ – Antivirus NOD32	103.47
		TOTAL	13 613.26\$

Le 06 octobre 2020

7- DÉPENSES

R20-10-148 Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, les dépenses ci-dessus mentionnées sont autorisées et que la Dir. Gén. / Sec.-très. a fourni et signé un certificat qui indique que la municipalité dispose des crédits nécessaires.

Et j'ai signé à Gallichan

8- RÉSOLUTIONS DIVERSES

Pompiers volontaires – M. Xavier Cinq-Desbiens

R20-10-149 Il est proposé par monsieur Claude Bourque, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal de Gallichan accepte de reconduire monsieur Xavier Cinq-Desbiens comme pompier volontaire au sein du service de sécurité incendie de Gallichan.

Adopté.

MADA

R20-10-150 Attendu que le conseil de la municipalité de Gallichan s'est positionné en faveur d'une mise à jour de sa démarche MADA;

Attendu que ledit comité de pilotage se verra confier le mandat d'élaborer un bilan des réalisations et actualiser le plan d'action MADA;

Attendu que madame Johanne Shink, Dir. Gén./Sec.-très. a été désignée à titre de chargée de projet;

Attendu que madame Francine Lehouiller, conseillère municipale, a été désignée à titre de responsable de la questions "Aînés" au sein du conseil et qu'à ce titre, elle assumera la présidence du comité de pilotage de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité de pilotage de la démarche MADA soit :

- madame Thérèse Thouin et madame Lise M. Larouche, citoyennes, à titre de représentantes pour les personnes âgées;
- madame Annick Pigeon et madame Karine Poulin, citoyennes, à titre de représentantes pour les familles;
- madame Maxime Adam, étudiante, a été nommée à titre de représentantes pour les jeunes;

Le 06 octobre 2020

- et madame Josée Corriveau, citoyenne, a été nommée à titre de représentante pour la communauté.

Adopté.

État financiers comparatifs 2019-2020

R20-10-151 Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte les états financiers comparatifs 2019-2020 en date du 30 septembre 2020 tel que présenté.

Adopté.

MRC d'Abitibi-Ouest – Procédure de vente pour non-paiement de taxes

R20-10-152 Il est proposé par monsieur Claude Bourque, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte d'ouvrir la procédure de vente pour non-paiement de taxes municipales pour l'année 2020.

Adopté.

Ferme Raoul Lambert – Piquets de clôture et bois de chauffage

R20-10-153 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise la ferme Raoul Lambert à faire 25 cordes de bois de chauffage sur le lot 5 520 170 à raison de 10\$/corde;

QUE, le conseil municipal autorise la ferme Raoul Lambert à faire 200 piquets de clôture sur le lot 5 520 179 à raison de 0.55\$/piquet pour un total de 110\$.

Adopté.

CPTAQ – Renouvellement de l'exploitation de la sablière-gravière – M. André Carbonneau

R20-10-154 Considérant que monsieur André Carbonneau doit renouveler son autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour continuer d'exploiter sa sablière-gravière localisé sur les lots 5 520 284 et 5 519 744 pour une période de 20 ans;

Considérant qu' avoir cette sablière-gravière sur notre territoire augmente notre choix de gravier, car dans celle-ci, on retrouve du matériel naturel (brute) qui est excellent pour du concassé de qualité;

Considérant qu' en ayant ce type de sablière-gravière, ceci nous permet d'amoinrir nos coûts pour le transport de la matière que nous avons besoin pour la réfection de nos chemins;

Considérant que l'exploitation d'une sablière-gravière sur ces lots ne contrevient à aucun règlement municipal;

Le 06 octobre 2020

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise la continuité de l'exploitation de la sablière-gravière sur les lots 5 520 284 et 5 519 744;

QUE, le conseil municipal demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, d'autoriser la demande, et ce, pour toutes les raisons énoncées précédemment.

Adopté.

Servitech Trudel – Rapport au ministère de l'environnement

R20-10-155

Il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, la firme Servitech Trudel Inc. soit mandaté à produire le rapport annuel au ministère de l'environnement concernant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable de l'aqueduc municipal pour l'année 2019. Les coûts estimés sont de 1 200\$ excluant les taxes environ.

Adopté.

Jacques Baril – Panneau d'entrée du village

R20-10-156

Il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise monsieur Jacques Baril à reproduire le panneau d'entrée du village, côté Est, selon la présentation actuelle que nous connaissons, tel que soumissionné au montant de 1 500\$ excluant les taxes et que celui-ci soit réalisé et installé au plus tard le 31 décembre 2020.

Adopté.

Comité de sélection - Employé municipal et opérateur en traitement de l'eau potable

R20-10-157

Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, monsieur Serge Marquis, madame Sonia Rivard et monsieur Henri Bourque soient nommés pour faire parti du comité de sélection pour le poste d'employé municipal et d'opérateur pour l'aqueduc municipal. Madame Sonia Rivard déclare son intérêt à l'égard d'un candidat potentiel.

QUE, toute l'information véhiculé à l'intérieur du comité de sélection devra restée strictement confidentiel.

Adopté.

Le 06 octobre 2020

Démission – M. Réjean Breton – Siège #5

R20-10-158 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte la démission de monsieur Réjean Breton à titre de conseiller municipal au siège #5.

Adopté.

FQM – Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

R20-10-159 Considérant l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 afin de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

Considérant que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

Considérant que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant l'importance des municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

Considérant qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de

Le 06 octobre 2020

maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

Considérant que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

Considérant que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

Considérant l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE, le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE, le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QU' une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE cette copie de résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Le 06 octobre 2020

Adopté.

R20-10-160

COVID-19 – Services essentiels

Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal n'autorise pas le porte en porte pour la fête de l'halloween qui aura lieu le 31 octobre prochain dû aux circonstances de la pandémie de la COVID-19;

QUE, le conseil municipal accepte de supporter le comité des loisirs pour souligner d'une façon spéciale la fête de l'halloween qui aura lieu le 31 octobre prochain sous forme de concours par l'envoi d'un média poste à la population et par la publication de l'information par l'entremise de la page Facebook ainsi que sur le site internet de la Municipalité pour inviter la population à y participer.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Voirie

Monsieur Serge Marquis fait un résumé des différents dossiers de voirie et mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec l'entrepreneur en date du 1^{er} octobre 2020.

Les travaux qui ont été réalisés derrière monsieur Gaétan Larochelle devront être reconsidérés au printemps prochain car le drainage est encore problématique.

Quai public – Roche nuisible

Monsieur Serge Marquis mentionne que les autorisations du Ministère de l'environnement ont été accordées pour procéder à l'enlèvement de la grosse roche qui est nuisible à proximité de la descente de bateau au quai public.

Commission des Loisirs

Madame Sonia Rivard mentionne que le comité des loisirs aura une rencontre lundi le 12 octobre prochain. Elle explique également ce que le comité des loisirs a l'intention de faire à l'occasion de la fête de l'halloween étant donné qu'il n'y aura pas de porte en porte cette année.

Club nautique

Monsieur Réjean Breton nous informe qu'il n'y a rien de spécial en lien avec le club nautique.

Société d'histoire et d'archéologie

Monsieur Luc Adam nous informe qu'il n'y a rien de spécial pour la société d'histoire et d'archéologie.

Aqueduc

Monsieur Claude Bourque informe les membres du conseil que les tests d'eau du dernier mois sont conformes et que tout va bien.

Comité consultatif d'urbanisme

Le 06 octobre 2020

Monsieur Claude Bourque mentionne que le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni et donne les grandes lignes des différents dossiers qui ont été traités.

Comité d'embellissement

Madame Francine Lehouiller mentionne qu'il n'y a eu rien de spécial pour le comité d'embellissement.

Bibliothèque

Madame Francine Lehouiller mentionne qu'il n'y a eu rien de spécial pour le comité de la bibliothèque.

Autres dossiers

Monsieur Henri Bourque fait un compte-rendu des différents dossiers du dernier mois.

9- AVIS DE MOTION

R20-10-161 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères) que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera adopté pour modifier le règlement de brûlage.

R20-10-162 Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères) que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera adopté pour modifier le règlement sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme.

10- PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine *séance ordinaire* du conseil municipal aura lieu le 3 novembre 2020 à 19h00.

Une *séance de travail* aura lieu le 20 octobre 2020 à 19h00.

11- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est ajouté.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

R20-10-163 La séance est levée à 21h10 sur une proposition de monsieur Réjean Breton appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères).

Maire

Dir. Gén./Sec.-très.